

**N'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter, c'est gratuit.**



Au delà des organismes ou associations qui ont proposé leur aide, la commune de Sablonceaux s'est mobilisée dès le début de cette crise sanitaire. **La mairie, tout en étant fermée au public, est ainsi restée à votre écoute**, en trouvant les solutions les plus adaptées à vos besoins lorsque vous l'avez sollicitée :

- en listant les personnes isolées ou fragilisées par des soucis de santé, et en les contactant régulièrement.
- sur demande, la mairie s'est organisée pour effectuer et livrer vos courses si vous n'aviez pas la possibilité de le faire.



**Par ailleurs, la commune a essayé de commander des masques (en les achetant) via l'AMF17, mais ceux ci ont été réquisitionnés par l'état.** Le port de masques, même de fabrication artisanale, étant fortement conseillé pour lutter contre la propagation du Covid-19, nous avons alors lancé un appel aux bénévoles, amateurs de couture et autres personnes habiles de leurs mains pour fabriquer des masques alternatifs en tissu et réutilisables. **Nous tenons à remercier tous ceux qui se sont mobilisés et nous ont transmis des masques et des visières.**

Ceux ci sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Nous espérons aussi être en mesure de vous fournir très prochainement les masques que nous attendons de la CARA.



## Reprise d'activité des services techniques

Le service technique a repris ses activités extérieures, sous certaines conditions. Le contact est à éviter pour la sécurité de tous.

## STOP aux incivilités !

Le service technique communal de la mairie a effectué une **"ènième"** collecte de déchets sauvages sur les chemins communaux. Même si les accès aux déchèteries sont extrêmement limités, pensez à **votre** environnement, ainsi qu'aux personnes qui ramassent derrière vous pour retrouver des espaces propres !



Mise en place de panneaux barrière à l'accueil

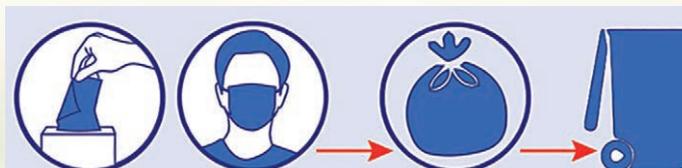


Pour votre information, nos employés et la police municipale recherchent systématiquement des indices permettant de retrouver les éventuels coupables. **L'amende est lourde : abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule relève d'une contravention de 5<sup>ème</sup> classe**, soit une amende d'un montant maximum de 1500 euros (3000 euros en cas de récidive), prononcée par un juge, selon l'article R635-8 du Code pénal repris par l'article R541-77 du Code de l'environnement. Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise : 2 ans d'emprisonnement et/ou 75000 euros d'amende, selon l'article L541-46 du Code de l'environnement. Cela devrait faire réfléchir ! Soyons responsable !

## Réouverture des déchèteries

Les déchèteries sont de nouveau ouvertes. Les horaires sont légèrement modifiés afin de mieux répondre à la forte affluence des usagers en fin de matinée. Merci de prendre note des ces changement :

**de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15, hors dimanche et jours fériés.**



Les mouchoirs à usage unique et les masques "chirurgicaux", comme les autres textiles sanitaires (lingettes, protections périodiques, couches, cotons...) sont à jeter avec les ordures ménagères, conditionnées en sacs fermés avant d'être déposées dans le bac roulant dédié.

## Les Jeudis musicaux



Cet événement culturel intercommunal unique dans le paysage régional contribue à la valorisation des édifices culturels par la musique, tout en favorisant la diffusion culturelle sur l'ensemble du territoire.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, la CARA a pris la décision d'annuler les concerts programmés jusqu'au 15 juillet. Actuellement la CARA travaille sur les conditions de maintien des concerts qui se dérouleront à partir du 16 juillet, en fonction des contraintes sanitaires d'une part, et de la sécurité du public d'autre part. Il leur faut également veiller aux conditions d'accueil des artistes.

Vous aurez plus de précisions d'ici le 16 juin, date prévisionnelle d'ouverture de la billetterie.

Le jeudi 27 août à 21h, à l'abbaye de Sablonceaux

## Le repas des aînés

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité a invité les Sablonçonnais et Sablonçonnaises âgés de 75 ans et plus au traditionnel repas des aînés. Celui-ci a remplacé le goûter qui leur était offert depuis très longtemps. Nos seniors se sont retrouvés avec grand plaisir à la salle des fêtes le jeudi 9 janvier pour déguster un savoureux menu dans une ambiance chaleureuse et festive.

Le repas fut animé par "ARTIDORO SHOW", 2 artistes qui ont fait preuve de beaucoup de talent dans leurs interprétations. Le repas des aînés est un moment toujours très attendu, permettant aux personnes parfois isolées ou ayant peu l'occasion de sortir de faire des retrouvailles amicales.



# Commémoration du 8 MAI 1945



Le 8 mai 1945 marque la fin de la seconde guerre mondiale en Europe. Cette année, la célébration des 75 ans de cette victoire s'est faite sans public. Compte tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence de la crise sanitaire et aux mesures de confinement, une gerbe a été déposée par Madame le Maire, accompagnée d'un porte drapeau et d'un membre de l'orchestre "Les Coquelicots de Sablonceaux".

## ACCUEIL DE LOISIRS DE NANCRAS

La Tribu de Nava



### Accueil des enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires

(sauf Noël et 2 dernières semaines d'août)

Inscrivez vos enfants pour qu'ils puissent s'amuser et partager des activités avec des enfants de leur âge ! Les enfants peuvent fréquenter l'accueil de loisirs\* :

à la journée complète, à la demi-journée avec repas, ou à la demi-journée sans repas. Ouverture de 7h30 à 19h00.

Durant les vacances d'hiver 2020, nous avons fêté Carnaval : activités manuelles, jeux collectifs, ateliers cuisine, journée inter-centre, sortie médiathèque et ludothèque.



\*sous réserve d'autorisation d'ouverture pour l'été 2020, en raison du COVID 19

Nos partenaires :



ALSH La Tribu de Nava, 18 Rue de l'Aunis, 17600 Nanocras - latribudenava@gmail.com – 07 64 21 29 71

## Divagation d'animaux sur la voie publique

Le Maire est toujours responsable de la sécurité sur le territoire de la commune. En cas de divagation de bovins, ou d'équidés, notamment sur une route, celui-ci doit prendre les mesures qui s'imposent pour garantir la sécurité des usagers. Le risque est important, tant pour les usagers de la route que pour les animaux eux-mêmes.

**Divagation sur la voie publique :**  
**article R. 412- 44 du Code la route :**

*Accidents de la circulation, dommages corporels, morsures, prédation sur le cheptel... Chaque année, la divagation des animaux cause des dommages importants aux personnes, aux animaux domestiques.*

Le Maire est régulièrement contacté (de jour comme de nuit) par des personnes apercevant des animaux sortis de leurs enclos. Il faut régulièrement chercher qui sont les propriétaires. Pour éviter ces désagréments, **nous vous prions de vérifier régulièrement vos enclos, mais surtout de bien vouloir informer votre mairie :**

- 1- du lieu où se trouve votre bétail
- 2- de vos coordonnées téléphoniques (portables) de façon à ce que l'on puisse vous joindre en cas de besoin.

**Il en va de même concernant vos animaux de compagnie ou vos chiens de chasse.** Récemment la Mairie a reçu des factures de vétérinaires (soins donnés à des animaux en divagation,) non pucés et sans collier permettant de connaître les propriétaires.

## Logements communaux

Plusieurs travaux ont été réalisés : changement des baies vitrées, rénovation complète d'un des logements par nos agents municipaux.



## Abbaye de Sablonceaux

La commune est au chevet de ce monument remarquable. L'allée de l'Abbaye vient d'être refaite.



## Toiture de l'école et salle des professeurs



## Rue des Fourneaux



## La Prolifération des chats !

Il est impératif de faire castrer les mâles et stériliser les femelles.

Nourrir plus ou moins les chats des rues ne fait que leur malheur puisqu'il leur permet de se reproduire dans des conditions sanitaires plus que défavorables et d'augmenter ainsi le nombre de malheureux non vaccinés et donc porteurs de maladies (tiphus, leucose, FIV et PIF).



## Les rats chez les particuliers

Tout propriétaire, et même locataire, doit prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la prolifération des rongeurs. Le maintien de la propreté des lieux et les règles d'hygiène sont à respecter. En cas d'infestation de rats, les propriétaires doivent agir rapidement. **Les rats sont réellement une menace sanitaire pour les hommes.** Ils peuvent transmettre des maladies via leurs excréments. Les rats sont attirés par le pourrissement des éléments organiques présents dans les poubelles. C'est pourquoi il est important de bien fermer hermétiquement les containers. Si vous détectez la présence de rats, sur vos propriétés privées, il est impératif de les éliminer, et éventuellement faire appel à une entreprise de dératisation.



## Réunion du 16 décembre 2019

### ■ Aménagement de la rue des Fourneaux : devis supplémentaire – avenant n°2

Par délibération du 14/06/2018, le Conseil a confié au Syndicat départemental de la voirie, l'étude et la réalisation des travaux de la rue des Fourneaux pour une estimation prévisionnelle à 207 000€ HT. Après études, le montant s'élève à 312 333,78 € HT : mise en place des canalisations fonte au regard de l'altimétrie de l'exutoire, du remblaiement d'une fosse sous chaussée non répertoriée et de l'extension de l'emprise du projet (1 abstention, 2 voix contre et 3 voix pour).

### ■ Demande d'aide financière à la CARA pour l'élaboration du Schéma de Défense extérieure Contre l'Incendie à hauteur de 50% de l'élaboration de ce schéma

#### Demande d'aide financière auprès du Département de la Charente-Maritime pour l'élaboration du Schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie : unanimité

En date du 08/02/2018, le Conseil a décidé la création d'un schéma communal de défense extérieure contre l'incendie conformément à la réglementation. Devis de la RESE de 5 850 € HT et demande l'aide financière de la CARA et du Département.

### ■ Désignation du Maître d'œuvre pour la construction d'une salle multi-activités et extension

Le 26 septembre 2019, le Conseil municipal a décidé de lancer une consultation (marché public en procédure adaptée, avis d'appel public à la concurrence publié le 07/10/2019). A l'issue de la procédure et de l'analyse il a été décidé de retenir la proposition du Cabinet POPEA pour un montant de 128 910 € HT (154 692,00 € TTC) : Unanimité.

①	Dépenses	Montant
<i>TRAVAUX (estimation Maître d'œuvre)</i>		
1.	Aménagement des espaces publics	132 354
2.	Voirie neuve Rue de la Vieille Forge	178 767
3.	Rue de Coulimbre	57 893
4.	RD 117	14 211
	S/T	383 225
<i>Honoraires des tiers</i>		
	Honoraires Maître d'œuvre	47 544
	Bornage géomètre	4 250
	Honoraires S.P.S	1 418
	Frais dossier et publications	180
<i>Etudes préalables</i>		
	Etude de sol	2 680
	Levé topographique	1 600
	Fouilles archéologiques préventives	155 000
	Rémunération mandataire SEMDAS	49 150
<b>TOTAL</b>		<b>645 047</b>

### ■ Demande de subvention au titre de la D.E.T.R 2020 : Aménagement du Quartier de la Vieille Forge

La commune a lancé une opération d'aménagement d'une zone d'habitat accompagnée d'espaces publics plantés sur le terrain de football attenant à la salle des fêtes actuelle dans le cadre d'une réflexion d'ensemble de réorganisation des bâtiments publics et de redynamisation du centre-bourg.

L'A.V.P. a été approuvé par le Conseil municipal dans sa séance du 17/05/2018. Le dossier PRO présenté par le Cabinet SERVICAD, maître d'œuvre, a établi un coût d'objectif des travaux au stade projet à 383 225,50 € H.T pour la partie zone d'habitat et d'espaces publics. Le plan de financement prévisionnel des travaux peut s'établir ainsi : voir tableau ① et ②

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter le coût d'objectif des travaux au stade Projet pour la partie zone d'habitat et espaces publics à 383 225,50 € H.T, sollicite auprès de Monsieur le Préfet, l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R. 2020.

### ■ SAFER : renouvellement de la convention de veille foncière

Le Conseil Municipal renouvelle sa convention avec la SAFER arrivant à échéance au 31/12/2019. Cette convention définit les modalités d'un dispositif d'information et d'intervention de la SAFER, ainsi que les modalités de négociation, d'acquisition, de gestion de la SAFER et les conditions de rémunération correspondantes.

## Réunion du 23 janvier 2020

### ■ Mise en place d'un Compte Epargne Temps (C.E.T)

Adopté à l'unanimité.

La réglementation fixe un cadre général au C.E.T. mais il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'applications locales : considérant l'avis favorable du Comité technique du Centre de gestion de la Charente-Maritime en date du 17/12/2019, décide d'instituer le compte épargne temps au sein de la mairie de

②	Recettes	Montant
<i>Conseil Départemental</i>		
1.	Aménagement des espaces publics	35 000
2.	Voirie neuve Rue de la Vieille Forge	8 500
3.	Rue de Coulimbre	2 000
4.	RD 117	0
	S/T	45 500
<i>Etat D.E.T.R.</i>		
1.	Aménagement des espaces publics	30 000
	Voirie neuve Rue de la Vieille Forge	28 000
	S/T	58 000
	Fonds National pour l'archéologique préventive (FNAP) = 50%	77 500
	Vente des terrains (12 lots)	333 760
	Fonds propres (emprunts)	130 287
<b>TOTAL</b>		<b>645 047</b>

# réunions du Conseil municipal

SABLONCEAUX et d'en fixer les modalités d'application :

**1 - L'alimentation du CET :** Le CET peut être alimenté dans la limite d'un plafond global de 60 jours.

**2 - Procédure d'ouverture et d'alimentation du CET :**

L'ouverture du CET peut se faire à tout moment, à la demande écrite de l'agent. La date limite d'exercice du droit d'option est fixée au 31 janvier de l'année N+1.

**3 - L'utilisation du CET :** L'agent peut utiliser tout ou partie de son CET dès qu'il le souhaite, sous réserve des nécessités du service.

Les modalités prendront effet à compter du 01/02/2020.

## ■ Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P)

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 17/12/2019, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 2 abstentions, décide d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessous en remplacement du régime indemnitaire actuel.

**Le RIFSEEP comprend deux parts :**

**Part obligatoire :** l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle (IFSE - part fixe),

**Part facultative :** le complément indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent (CIA - part variable. Non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre).

Le plafond de la part fixe et le plafond de la part variable sont déterminés selon le groupe de fonctions. La somme des deux parts ne peut dépasser le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat.

Chaque cadre d'emplois est réparti entre différents groupes de fonction au vu des critères professionnels tenant compte :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- de la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- des sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur les critères professionnels et, d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle (connaissance acquise par la pratique, le nombre d'années sur le poste occupé et dans le domaine d'activité).

**Montants plafonds :**

- Rédacteurs territoriaux (B1) : 17 480€
- Adjoints administratifs territoriaux (C1) : 11 340€
- Adjoints techniques territoriaux (C2) : 10 800€

Le montant annuel versé aux agents fera l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions, à minima tous les 4 ou en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion. Un complément indemnitaire Annuel (CIA) pourra être versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel de l'année N-1 et de son absentéisme.

**Montants plafonds**

- Rédacteurs territoriaux (B1) : 2 380€
- Adjoints administratifs territoriaux (C1) : 1 260€

- Agents de Maitrise territoriaux, adjoints techniques territoriaux (C2) : 1 200€

L'IFSE fera l'objet d'un versement mensuel. Le complément indemnitaire (CIA) fera l'objet d'un versement en 2 fractions (juin et décembre). Les agents à temps partiel, ou occupant un emploi à temps non complet, ainsi que les agents quittant la collectivité ou étant recrutés en cours d'année sont admis au bénéfice des indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

En cas de congé de maladie ordinaire (y compris accident de service et maladie professionnelle), le RIFSEEP (ses deux parts) suivra le sort du traitement. Pendant les congés annuels, les congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou pour adoption, il sera maintenu intégralement. En cas de congé de longue maladie, longue durée et grave maladie, le versement du RIFSEEP est suspendu.

La présente délibération abroge les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire ; les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/02/2020.

## ■ Demande de Fonds de concours C.A.R.A. pour les travaux d'aménagement de la Rue des Fourneaux / Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour les travaux d'aménagement de la Rue des Fourneaux

Par délibération du 14/06/2018, la commune de Sablonceaux a décidé de confier au Syndicat département de la voirie, l'étude et la réalisation des travaux de la rue des Fourneaux, et par délibération en date du 16/12/2019 le Conseil municipal a accepté le devis des travaux s'élevant à 312 333.78€ HT.

**Plan de financement de l'opération :**

Dépenses	Montant
Etudes	7 379
Maîtrise d'œuvre	10 333
Travaux	312 334
<b>TOTAL</b>	<b>330 046</b>

Recettes	Montant
Conseil Départemental (25% sollicités)	78 083
C.A.R.A (Reste à charge 50%)	125 981
Autofinancement	125 982
<b>TOTAL</b>	<b>330 046</b>

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de la CARA et du Département.

## ■ Aménagement de l'intersection de la route de Meursac (RD136) avec la rue des Fourneaux et la rue de Chez Chailloux

Le Département a été sollicité pour la sécurisation de la traversée piétonne permettant aux habitants de la rue des Fourneaux de rejoindre l'arrêt de bus situé route de Meursac (RD 136) et la sortie des véhicules de la voie communale.

Cette sécurisation passe par le classement en agglomération d'une partie de la RD136 ce qui permettra la réalisation d'un plateau ralentisseur.

**Montant de l'opération :**

**TRAVAUX :** le montant s'élève à 60 000,00€ TTC.

**ETUDES :** taux de Rémunération de 12,25% sur la base d'une

estimation de 50 000€ HT, soit un coût de 2 082.50€ HT.

Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale au titre du programme d'aménagement de traverse, avec une participation financière de la commune de Sablonceaux de 40% soit une dépense à la charge de la commune s'élevant à 833,00€ pour les études et 20 000€ pour les travaux.

Le Conseil municipal a délibéré par 10 voix pour et 1 abstention.

## ■ Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour les travaux d'aménagement du Quartier de la Vieille Forge :

Voté à l'unanimité. Le Conseil municipal sollicite l'aide du Département pour un montant d'opération de 645 047€.

## ■ Aménagement de la zone d'habitat « Quartier de la Vieille Forge » : attribution du marché de fouilles archéologiques

Une consultation a été lancée le 2 août 2019 par la SEMDAS.

Après analyse des offres établies par la DRAC et la SEMDAS, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché de fouilles archéologiques à l'entreprise EVEHA pour un montant de 155 948,50 € HT.

## ■ Demande de subvention au titre du Fonds National pour l'Archéologie Préventive (FNAP) pour les travaux de fouilles archéologiques « Quartier de la Vieille Forge »

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette demande.

## ■ Demande de subvention présentée par la M.F.R. de Cravans

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement de cinquante euros afin d'aider au financement de leurs projets pédagogiques où deux élèves de la commune sont inscrites.

## ■ Devis de remplacement d'extincteurs (dépense d'investissement)

Ouverture de crédit pour le remplacement de 6 extincteurs, dans l'attente du vote du budget primitif.

## ■ Demande d'achat de la boulangerie de Sablonceaux par Monsieur Régis ARNAUD

Le service Domaine a estimé la valeur vénale de l'ensemble de ce bien à 257 000 € hors matériel (four). Le Conseil municipal ne s'oppose pas à cette cession au locataire et propose le montant de l'estimation hors matériel : 11 voix pour, et 1 abstention.

## Réunion du 27 février 2020

## ■ Aménagement d'une zone d'habitat à Sablonceaux-St-André : avenant N° 03 au marché de Maîtrise d'œuvre

Le Conseil municipal en date du 25.10.16 a décidé d'engager l'opération d'aménagement d'un lotissement et d'espaces publics à Sablonceaux et a retenu la SEMDAS en tant que mandataire de la commune. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre ayant pour objet de valider la diminution du périmètre de l'opération d'aménagement (partie commerces, halles et place centrale).
- d'approuver le délai global de la mission de maîtrise d'œuvre à 6 ans à compter de l'OS (nécessité de réaliser les fouilles archéologiques).
- d'approuver la date butoir d'affermissement de la tranche optionnelle 1, qui passe à 42 mois à compter du démarrage de la tranche ferme.

## ■ Avenant N° 02 à la convention de mandat avec la SEMDAS

Vu les travaux de fouilles archéologiques nécessaires, vu la réduction du périmètre des travaux, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la passation de l'avenant n°2 ayant pour objet d'augmenter l'enveloppe financière de l'opération d'aménagement du lotissement de 700 000€ HT à 750 000€ HT.

## ■ Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour l'acquisition et la pose de 3 baies vitrées aux logements communaux

L'entreprise EDEN HABITAT MENUISERIE de Saint-Romain-de Benet a été retenue pour la fourniture et la pose des trois baies coulissantes avec volet roulant dans nos logements communaux afin d'améliorer les performances énergétiques de ces logements, pour un montant de 6 585,64€ HT (7 902,77€ TTC). Le Conseil Municipal demande l'aide financière du Département.

## ■ Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime pour les travaux d'aménagement de l'allée de l'Abbaye.

L'entreprise ETILLIEUX (Daniel MOQUET) de PISANY (17600) a été retenue pour effectuer les travaux d'aménagement de l'allée de l'Abbaye pour un montant de 24 998,00€ HT (27 497,80€ TTC). Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite l'aide financière du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

## Convention de service dans le cadre des fourrières automobiles entre la police municipale pluri-communale et un cabinet d'expertise automobiles

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la convention avec les communes de Saujon, Sablonceaux, Corme-Ecluse, L'Eguille-sur-Seudre, Nancras, Le Chay et le cabinet d'expertises automobiles Lang et associés (2 route de Royan, 17100 Saintes) permettant que les expertises sollicitées par la police municipale pluri-communale de Saujon-Val de Seudre soient réalisées par ce cabinet.

## ■ Avenant n° 1 à la convention de mise en commun des agents de police municipale et de leurs équipements pour la création d'un service de police municipale pluri-communale

Par délibération en date du 31/01/2019, le conseil municipal a :  
- adopté la convention portant création d'un service de police municipale pluri-communale entre les communes de Saujon, Sablonceaux, Corme-Ecluse, L'Eguille, Nancras et Le Chay et accepter la participation de la commune de Sablonceaux à ce service.

Un an après la signature de la convention, il convient d'en ajuster les termes afin de tenir compte des problématiques soulevées. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications proposées.

## ■ Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion – Renouvellement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :  
La commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer.

### • Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident du travail — Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption,

### • Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail-Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire

# réunions du Conseil municipal

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes : durée du contrat de 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Régime du contrat : capitalisation.

## ■ Modification des effectifs : avancement de grade

Dans le cadre des possibilités d'avancement de grade au titre de l'année 2020, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe (35h) en remplacement du poste d'Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe (35 h).

## ■ CARA : Schéma communautaire en faveur de l'intégration des familles dans leur environnement

Le Conseil municipal, à l'unanimité, souhaite poursuivre ses actions des piliers 1 et 3 (**Pilier 1** : socle composé d'un observatoire et d'un site internet, et **Pilier 3** : participation de toutes les communes et SIVOM à la politique d'information jeunesse de la CARA) pour l'année 2020. Le Conseil accepte la contribution financière versée par la C.A.R.A. (montant maximum de 4 180€).

## Réunion du 9 mars 2020

### ■ Compte de Gestion 2019 Budget Annexe Boulangerie « Le Pont » dressé par le Comptable du Trésor

Reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2019, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### ■ Compte Administratif 2019 Budget Annexe Boulangerie « Le Pont »

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
—	79,50	6 556,20	+ 6 476,70
Résultat antérieur (2018) reporté		13 141,23	13 141,23
<b>Résultat à affecter</b>			<b>19 617,93</b>
Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2019			-
Solde antérieur (2018) reporté			-
Solde global d'exécution			0
<b>Résultats cumulés 2019</b>	<b>79,50</b>	<b>19 697,43</b>	<b>+19 617,93</b>

### ■ Compte de Gestion 2019 Budget Annexe « Quartier de la Vieille Forge » dressé par le Comptable du Trésor

Reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2019, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### ■ Compte Administratif 2019 Budget Annexe « Quartier de la Vieille Forge »

Section fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2019	452 342,60	452 342,60	0
Résultat antérieur (2018) reporté	/	/	0
<b>Résultat à affecter</b>			<b>0</b>
Section investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2019	452 342,60	421 891,80	- 30 450,80
Solde antérieur (2018) reporté	421 891,80		- 421 891,80-
Solde global d'exécution			- 452 342,60
<b>Résultats cumulés 2019</b>	<b>1 326 577,00</b>	<b>874 234,40</b>	<b>- 452 342,60</b>

### ■ Compte de Gestion 2019 Budget principal dressé par le Comptable du Trésor

Reprenant les mêmes chiffres que le Compte Administratif 2019, il est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### ■ Compte Administratif 2019 Budget principal

Sect° fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2019	636 058,29	724 002,53	+ 87 944,24
Résultat antérieur (2018) reporté	/	1 398 076,66	+ 1 398 076,66
<b>Résultat à affecter</b>			<b>+ 1 486 020,90</b>
Sect° investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultats propres à l'exercice 2019	218 504,61	246 027,43	+ 27 522,82
Solde antérieur (2018) reporté		403,39	+ 248 403,39
<b>Solde global d'exécution</b>			<b>+ 275 926,21</b>
Reste à réaliser au 31 déc. 2019	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	/	/	/
Investissement	587 586,98	86 468,00	- 501 118,98
<b>Résultat cumulé 2019</b>	<b>1 442 149,88</b>	<b>2 702 978,01</b>	<b>+ 1 260 828,13</b>

### ■ Affectation du résultat de l'exercice 2019 Budget Boulangerie « Le Pont »

Après avoir voté le Compte Administratif 2019 Budget Boulangerie qui présente un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) de **19 617,93€** ; constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de **0** ; le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le report en section de fonctionnement (ligne 002 en dépenses).

### ■ Budget Primitif 2020 budget annexe de la Boulangerie

Après en avoir délibéré, le budget est voté à l'unanimité, comme suit

Section de fonctionnement	Dépenses
011 Charges à caractère général	24 207,93
65 Autres charges de gestion courante	
66 Charges financières	
67 Charges exceptionnelles	10,00
023 Virement à la section d'investissement	2 000,00
002 Déficit antérieurs reportés	
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>26 217,93</b>
Section de fonctionnement	Recettes
75 Autres prod. Gestion courante	6 600,00
002 Excédents antérieurs reportés	19 617,93
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>26 217,93</b>

Section d'investissement	Dépenses
001 déficit d'investissement reporté	
16 Emprunts et dettes assimilés	
21 Immobilisations corporelles	2 000,00
23 Immobilisations en cours	
001 Déficit antérieur reporté	
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>2 000,00</b>
Section d'investissement	Recettes
1068 Dotations, fonds divers et rés.	
16 Emprunts et dettes assimilés	
021 virement de la section de fonctionnement	2 000,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>2 000,00</b>

## ■ Affectation du résultat de l'exercice 2019 Budget « Quartier de la Vieille Forge »

Après avoir voté le Compte Administratif 2019 Budget Quartier de la Vieille Forge, le Conseil Municipal constate que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution global de **- 452 342,68€** entraînant un besoin de financement s'élevant à 452 342,68€.

## ■ Budget Primitif 2020 Budget Annexe « Quartier de la Vieille Forge »

Après en avoir délibéré, le budget annexe « Quartier de la Vieille Forge » est voté à l'unanimité, comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses
011 Charges à caractère général	706 094,40
65 Autres charges de gestion courante	25 018,00
022 Dépenses imprévues	52 956,00
023 Virement à la section d'investissement	-
042 Opér. d'ordre transfert entre sections	452 342,60
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 236 411,00</b>
Section de fonctionnement	Recettes
042 opér. d'ordre transfert entre sections	1 158 437,00
70 Produits des services ...	
77 Produits exceptionnels	77 794,00
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>1 236 411,00</b>

Section d'investissement	Dépenses
040 Opér. Ordre transfert entre sections	1 158 437,00
001 Solde d'exécution négatif reporté	452 342,60
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>1 610 779,60</b>
Section d'investissement	Recettes
16 Emprunts et dettes assimilés	1 158 437,00
021 virement de la section de fonctionnement	
040 Opération d'ordre transferts entre sections	452 342,60
<b>Total recettes de l'exercice</b>	<b>1 610 779,60</b>

## ■ Affectation du résultat de l'exercice 2019, Budget principal

Après avoir voté le Compte Administratif 2019 Budget Principal qui présente un **excédent de fonctionnement** (hors restes à réaliser) de **1 486 020,90€**.

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître :

- un **solde d'exécution global** de **+ 275 926,21€**,
  - un **solde de restes à réaliser** de **- 501 118,98€**,
- entraînant un **besoin de financement** s'élevant à :
- 225 192,77€**

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE sur proposition du Maire d'affecter au budget de l'exercice 2020 le résultat comme suit :

- Affectation en réserves (compte 1068) financement de la section d'investissement : **225 192,77€**
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 en dépenses) : **1 260 828,13€**

## ■ Vote des 3 taxes directes locales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les taux d'imposition 2020, à l'unanimité, à :

Taxe	%
Taxe d'habitation	9,21
Taxe Foncière (bâti)	14,89
Taxe Foncière (non bâti)	44,23

## ■ Budget Primitif 2020 Budget Principal : M. Pacaud évoque les grandes lignes du budget 2020, les projets à venir et détaille les différentes opérations

Après en avoir délibéré, le budget est voté à l'unanimité.

## ■ Acquisition d'un camion-benne

Après avoir consulté plusieurs établissements pour l'achat d'un véhicule correspondant aux besoins de la commune en remplacement du camion Ford, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un camion benne auprès des Ets Bernard Automobile à Balanzac (17) : un Iveco 35c15 benne avec coffre, 150 cv, véhicule neuf, pour un montant de 39 000 euros TTC (32 500 € HT).

## ■ Divers

- Permanences du bureau de vote des élections municipales.
- Présentation de la première esquisse de la future salle multi-activités.

## Réunion du 5 mai 2020

## ■ Convention de mise à disposition entre la commune de Sablonceaux et l'Établissement Public Foncier (E.P.F.)

Afin de pouvoir réduire les délais d'intervention sur ces biens des parcelles AB 85 et 87 rue de l'Abbaye / Champs de l'Aire, et permettre la démolition des bâtiments conformément à l'arrêté de péril ordinaire N°34 du 07/08/2019, et ainsi rouvrir à la circulation la « Rue des Genêts », le Conseil municipal accepte à l'unanimité la convention avec l'E.P.F. afin que celui-ci autorise la commune à prendre possession, à titre transitoire, du bien.

## ■ Propositions de prêt pour les travaux d'investissement « Rue des Fourneaux »

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, la réalisation à la Caisse Epargne Aquitaine Poitou-Charentes d'un emprunt de quatre cent mille euros comme cela était prévu au Budget primitif 2020 sur une durée de 10 ans, avec des échéances semestrielles au taux fixe de 0,83 % l'an.

## ■ Proposition d'acquisition de terrains « Aux Genêts » parcelles ZP 26, 27, 28 et 29 : 36 362 m²

Dans le cadre du projet et du périmètre de revitalisation du centre-bourg, considérant le projet de revitalisation du centre-bourg de Sablonceaux, la continuité et l'homogénéité que pourrait apporter cette acquisition, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire une proposition d'acquisition des parcelles ZP 26, 27, 28 et 29 auprès des propriétaires suivant l'estimation du service Domaine. ●





**Programme du 1<sup>er</sup> semestre 2020**

● **Diaporama sur « la route de la soie » en Chine, présenté par Omer BAUDRY le 7 février**

Ce sont les vestiges de la « route de la soie » que Omer BAUDRY a parcourue en octobre dernier dans sa partie chinoise entre Xi'an et Ürümqi, qui ont montré à la nombreuse assistance de plus de 80 personnes un visage très inhabituel de ce pays. ①

● **Succès des tournois de tennis de table**

Avec le Comité Départemental Sportif des Foyers ruraux de Charente-Maritime, le Foyer rural a co-organisé les tournois 2019-2020 de Charente-Maritime où des équipes en doublettes, dont de nombreux jeunes, représentaient les Foyers ruraux : Corme-Ecluse, Cozes, Médis, Saint-Just-Luzac et Sablonceaux. Les challenges du nombre ont été remportés par les Foyers ruraux de Cozes et Médis.

Une délégation de 4 Foyers ruraux de Charente-Maritime a participé en février au Championnat de France seniors de la FSGT (Fédération Sportive et Gymnique du Travail) à ODOS (65) et en a ramené une belle collection de médailles. ②



● **Samedi 7 mars, Dîner dansant**

Une grande ambiance festive... les convives le doivent à eux-mêmes et à toute l'équipe des bénévoles qui ont préparé et décoré la



salle, notamment avec les guirlandes confectionnées par les « ateliers créatifs » hebdomadaires qui ont lieu tous les jeudis avec le Foyer rural et le club des aîné.e.s « Génération mouvement » animé par sa présidente Dany GUILLON.



Un grand merci aussi à Coco, infatigable commandant du barbeque et qui a piloté la grillade des merguez !

**Notre programme d'activité pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2020**

● **L'Assemblée générale du Foyer rural aura lieu le vendredi 25 septembre**

L'assemblée générale sera ouverte aux non-adhérent.e.s du Foyer rural de façon à recueillir des avis et propositions de l'ensemble des participants.

● **La 24<sup>ème</sup> édition de la Course et Randonnée Nature des Vendanges aura lieu le dimanche 4 oct.**

Cette 24<sup>ème</sup> édition de la Course et Randonnée nature des Vendanges de Sablonceaux (plus de 300 participants en 2019) aura lieu le dimanche 4 octobre prochain sur les chemins à travers bois, champs et vignes de la commune.



Renseignements et inscriptions :  
 Christophe PACAUD au 06 14 13 65 98  
 Pierre HAZARD au 05 46 74 31 02  
[frsablonceaux@orange.fr](mailto:frsablonceaux@orange.fr)

diaporama "Sur la route de la soie" de Omer Baudry

**Epidémie COVID-19 – suite (et fin ?)...**

Le Foyer espère que vous avez pu prendre soin de vous et de vos proches et que vous avez pu retrouver une grande partie de vos activités habituelles depuis le début du déconfinement le 11 mai dernier.

Le Foyer rural tâchera de reprendre le rythme des activités hebdomadaires à partir de septembre.

Pour les « zumbettes » et les « accros » du sport, Patricia GUE-RIN, monitrice diplômée chargée d’animer les activités d’entretien physique, a mis en place sur « Facebook » des chorégraphies et des exercices de musculation... !

**Rappel de nos activités hebdomadaires (reprise en septembre)**

**Entretien physique**

- ▶ Zumba : le lundi de 19h45 à 20h45
- ▶ Abdos-Fessiers : le lundi de 20h45 à 21h15
- ▶ Strong by Zumba : le mercredi de 20h00 à 21h00

**Tennis de table**

- ▶ Jeunes / Adultes : le mardi de 18h00 à 20h00
- ▶ Adultes débutants : le mercredi de 18h00 à 19h45
- ▶ Adultes confirmés : le jeudi 18h30 à 20h00

**Ateliers créatifs**

- ▶ Broderie, bricolage, couture, mosaïque, peinture sur verre, soie, argile..., poterie, vitrail : le jeudi à partir de 14h30

**Marche**

- ▶ sur les chemins de Sablonceaux / Nancras et environs (7 à 8 km / 1h45 à 2h) : le samedi à 9h15, départ devant la salle polyvalente

Président : Pierre HAZARD  
 Tél : 05 46 74 31 02 / 06 35 27 02 78  
 1, rue des Jardins – 17600 SABLONCEAUX



L’année 2020 rimera pour longtemps avec virus, nous sommes tous touchés par ce qui bouleverse en ce moment l’Humanité. Cette pandémie nous oblige à rester distant les uns des autres mais en même temps c’est un grand élan de solidarité et de respect que de rester chez soi. Nous avons aujourd’hui tellement de moyens de communiquer sans bouger, les appels téléphoniques ou en vidéo nous permettent de garder le contact. On se rend compte, qu’à notre époque l’essentiel est ce qu’on croyait superficiel il y a encore quelques mois... le contact, l’échange simple, pouvoir se dire bonjour en se serrant la main ou une bise comme de coutume dans notre pays.

Tout cela est l’essence même des Associations, se retrouver pour partager une même passion, des émotions. Les Coquelicots sont impatients de se retrouver mais en attendant que cela soit possible, ils ne cessent, chacun chez soi, de continuer à s’entraîner pour que le jour où nous pourrions nous retrouver nous soyons prêts !



Le calendrier 2020, avec les élections municipales, nous avait contraint d’avancer notre concert de Printemps au 23 février ! C’était une chance car notre concert anniversaire pour nos 40 ans a été un vif succès et cela grâce à vous Public ! Nous vous avons présenté un répertoire préparé spécialement pour l’occasion. Une mise en scène, un éclairage et le soutien de nos amis des “Vents Marine” ainsi que quelques membres du “Brass en Seudre” ont participé à notre réussite.

Vous avez pu également apprécier le travail, des “Petits Coquelicots”, qui suivent l’atelier d’éveil musical du samedi matin. Leurs regards étincelants en disaient longs sur leur fierté et la joie qu’ils ressentaient lorsqu’ils ont



entendu vos applaudissements ! Nous comptons sur vous l'année prochaine pour ce rendez-vous maintenant devenu incontournable !

Nous ne sommes pas en mesure à l'heure actuelle de vous dire comment se déroulera la saison 2020, ni la rentrée. Les Coquelicots restent mobilisés pour reprendre dès que possible leurs répétitions et l'atelier d'éveil musical.

*Ensemble solidaire - chacun chez soi - Prenez soin de vous...  
Laëtitia PERRET*



C'est avec plaisir que nous nous sommes retrouvés au restaurant lors de notre repas annuel en février dernier. Nous étions très satisfaits de ce moment de convivialité, nous avons terminé la soirée à la salle communale avec quelques jeux et un léger goûter.

Comme vous le savez tous, nous sommes en ce moment confinés, donc toutes les activités du club sont en sommeil jusqu'à une date ultérieure encore inconnue à ce jour.

Nous restons en contact par téléphone, afin de prendre des nouvelles des uns et des autres, de notre santé et de notre moral.

Ce trimestre passé, nous avons eu la tristesse de perdre deux adhérentes. Nous présentons nos sincères condoléances à leur famille.

Nous vous souhaitons un confinement pas trop pénible, et nous gardons l'espoir de jours meilleurs.

Bonne santé à tous. Au plaisir de nous rencontrer comme par le passé, nous accueillerons avec joie de nouveaux adhérents.

*La Présidente, Dany Guillon*

## La nouvelle équipe municipale



- 1.** Matthieu MORIZOT **2.** Sophie GLEYZE (2<sup>ème</sup> adjointe) **3.** Catherine TOUVRON **4.** Sandrine BESSON-CULOT **5.** Stéphane BAILLY **6.** Bernard JAULIN (3<sup>ème</sup> adjoint) **7.** Aline TARDY **8.** Elisabeth LAMY (4<sup>ème</sup> adjointe) **9.** Pierre HAZARD **10.** Magalie DE MIRAS **11.** Antoine HAUSELMANN **12.** Lysiane GOUGNON (Maire) **13.** Philippe BETIZEAU **14.** Fabien PACAUD (1<sup>er</sup> adjoint) **15.** Régis ARNAUD

Les commissions seront évoquées lors du prochain Limonard.



## ACTIVITES 2019-2020

### L'école de tennis

Compte tenu de la crise sanitaire actuelle due au COVID-19, il n'y a pas eu de cours en milieu scolaire, ni de championnat.

Toutes les activités du Tennis Club sont suspendues jusqu'au déconfinement complet (pas avant juin ou juillet).

**Le prix de l'inscription est de 70 € pour 20 séances + 40 € pour l'adhésion au club et la licence obligatoire.**

### IMPORTANT :

Pour tous renseignements concernant le tennis à Sablonceaux, n'hésitez pas à nous contacter :  
chez Robert VESIN au 05 16 22 42 53 ou 06 11 98 28 20,  
chez Huguette EDOUARD au 05 46 22 88 10.

C'est avec plaisir que nous recevrons de nouveaux adhérents licenciés ou non, débutants ou non, de toutes les communes. Nous avons besoin d'augmenter le nombre d'adhérents et de jeunes joueurs.

### Tarifs applicables :

Pour l'année en vigueur	Avec licence	Sans licence
Adulte 1 joueur	50 €	40 €
Adulte 2 joueurs	90 €	70 €
Enfant* de 8 à 16 ans	40 €	35 €
Enfant* de 5 à 7 ans	—	30 €

\* Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans à condition qu'ils soient accompagnés d'un adulte à jour de sa cotisation.

Vacanciers	1 semaine	2 sem.	> 2 sem.
Adulte 1 joueur	30 €	40 €	50 €
Adulte 2 joueurs	50 €	70 €	80 €
Enfant de 11 à 16 ans	25 €	35 €	40 €
Enfant* de 5 à 10 ans	15 €	30 €	35 €

**Caution clés des courts : 6 € ; WC extérieurs : 6 €.**

**Invité :** gratuit 2 fois par mois (se conformer à l'article 8 du règlement intérieur).

**Ecole de Tennis (20 séances) = 70 € (+ Licence 40 €)**

\* Pour toute information concernant les adhésions ou l'utilisation du court de tennis, veuillez vous adresser aux membres du bureau.

**Bienvenue à tous ceux qui veulent nous rejoindre, joueurs en équipes ou autres adhérents libres et jeunes !**

*Bien sportivement à tous, Le Président Robert VESIN*

Directeur de la publication : Lysiane GOUGNON. Rédaction et création de la revue : Annie LACQUEMENT.

Crédit Photos : Annie LACQUEMENT- Sophie GLEYZE - CARA.

Réalisation : Publica Service 05 46 02 43 09 - Sablonceaux • Impression : IMPRIMERIE LAGARDE 05 46 22 70 55 - Saujon IMPRIM'VERT